

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du Fonds. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1 800 387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse www.fondsscotia.com ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1, Adelaide Street East, 28th Floor, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des états financiers intermédiaires du Fonds, des politiques et procédures du Fonds relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et « Fonds » désigne le Fonds Scotia indiciel obligataire canadien.

Dans le présent document, « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des Normes internationales d'information financière (IFRS).

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les

projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Objectif et stratégies de placement

Le Fonds a pour objectif de placement d'offrir un haut niveau de revenus d'intérêts réguliers et de légers gains en capital en répliquant le rendement d'un indice généralement reconnu d'obligations canadiennes, actuellement l'indice des obligations universelles FTSE Canada. Il investit principalement dans des obligations et des bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, et par des sociétés canadiennes, ainsi que dans des instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, soit des billets de trésorerie et des acceptations bancaires.

Le conseiller en valeurs cherche à répliquer aussi près que possible le rendement de l'indice des obligations universelles FTSE Canada en investissant dans des titres à revenu fixe semblables par leurs caractéristiques aux titres de l'indice, en maintenant investie, autant que possible, la totalité de l'actif du portefeuille et

en réduisant au minimum les coûts de transactions. Le conseiller en valeurs peut avoir recours à des instruments dérivés, tels que les options, les contrats à terme normalisés et les swaps, afin d'ajuster la durée à l'échéance moyenne du Fonds, d'ajuster le risque de crédit, d'obtenir une exposition à des titres productifs de revenu et de couvrir le portefeuille contre les variations des taux d'intérêt. Le recours aux instruments dérivés ne se fera que dans les limites prévues par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds n'investira pas dans des titres étrangers.

Risque

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Aucun changement important pouvant avoir une incidence sur le niveau de risque global du Fonds n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

Résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (la « période »), le rendement des parts de série A du Fonds s'est établi à 6,0 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement à ceux de l'indice de référence du Fonds, qui traduisent l'évolution d'un indice ne comportant ni frais ni charges. Le rendement des autres séries du Fonds est semblable à celui de la série A, et tout écart de rendement entre les séries résulte essentiellement des différences entre les frais de gestion, les charges d'exploitation et les autres charges imputables à chaque série. Voir la rubrique « Rendement passé » pour le rendement des autres séries du Fonds.

Pour la même période, le rendement de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, indice de référence général du Fonds, a été de 6,9 %. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

Malgré un ralentissement économique mondial et des difficultés géopolitiques, l'économie canadienne a continué de croître à un rythme soutenu durant la période. Le marché de l'emploi est demeuré robuste, le taux de chômage frôlant un creux historique (5,65 % au 31 décembre) et les salaires ayant augmenté de 4 % pendant l'année, soit la plus importante croissance depuis près de dix ans. Le produit intérieur brut a baissé le 0,1 % en octobre; il s'agissait de la première diminution mensuelle en huit mois. La production de biens est demeurée faible au Canada et à l'étranger, les chaînes d'approvisionnement mondiales ayant été touchées par la hausse des tarifs entre les États-Unis et la Chine. À l'inverse, les données du secteur des services canadien sont restées solides. L'inflation globale a augmenté d'environ 2,2 % en glissement annuel en novembre : un sommet inégalé depuis 6 mois. Cela s'explique en partie par la chute des prix de l'énergie qui a eu lieu à la fin de 2018.

Alors que les banques centrales du monde entier ont réduit leur taux d'intérêt, la Banque du Canada (BdC) a maintenu son taux de financement à un jour à 1,75 % tout au long de l'année. Elle a

mis un frein aux hausses de taux d'intérêt qu'elle avait entamé en 2017, conservant le taux inchangé pendant neuf séances en raison du ralentissement de l'économie. À sa réunion de décembre 2019, elle a réitéré qu'elle considérait le taux d'intérêt actuel comme « approprié ». Elle a affirmé du même coup que « [1]es futures décisions de la Banque concernant les taux d'intérêt seront guidées par son évaluation continue de l'incidence négative des conflits commerciaux par rapport aux sources de résilience dans l'économie canadienne ». En raison de cette pause prolongée, le Canada a désormais le taux directeur le plus élevé parmi les économies avancées.

Le résultat des élections fédérales d'octobre a provoqué peu de réactions dans les marchés, le dollar canadien s'établissant à près de 1,31 USD.

Le rendement des valeurs du Trésor canadien à 10 ans a reculé, passant d'un sommet de 2,6 % en octobre 2018 à 1,70 % le 31 décembre, ce qui reste largement supérieur au creux de 1,09 % affiché en août. Cadrant avec les données économiques favorables, le dollar canadien a mieux fait que la plupart des devises des marchés développés, passant de 1,36 \$ au début de la période à 1,30 \$ à la fin de l'exercice.

Le marché obligataire canadien a enregistré un rendement robuste. Les obligations à long terme ont réalisé les meilleures performances. Les obligations à court terme et à moyen terme ont produit des rendements positifs, mais moins importants. Du point de vue de la notation, ce sont les obligations de sociétés notées A qui ont dégagé les meilleurs rendements (9,65 %).

Le Fonds cherche à produire un rendement le plus semblable possible à celui de son indice de référence, compte non tenu des frais et des charges. Le Fonds a enregistré un rendement inférieur à celui de l'indice de référence général pour la période, compte non tenu des frais et des charges.

AltaGas Ltd. (4,99 %, 4 oct. 2047), AltaGas Ltd. (5,16 %, 13 janv. 2044) et Hydro One Inc. (3,79 %, 31 juill. 2062) sont les trois titres qui ont le mieux performé, affichant des rendements totaux de 29,34 %, 25,56 % et 24,92 %, respectivement.

Les obligations de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (2,65 %, 17 oct. 2050), les obligations de la province d'Alberta (2,05 %, 6 janv. 2030) et British Columbia Ferry Services Inc. (2,794 %, 15 oct. 2049) sont les trois titres qui ont enregistré la pire performance, affichant des rendements totaux de -2,93 %, -1,96 % et -1,95 %, respectivement.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté, passant de 227,1 M\$ au 31 décembre 2018 à 282,4 M\$ au 31 décembre 2019. Cette variation s'explique par des ventes nettes de 41,9 M\$, par des résultats de placements de 13,5 M\$ et par des distributions en trésorerie de 0,1 M\$. Les résultats de placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement ou à atteindre ses objectifs de placement.

Événements récents

COVID-19

Le nouveau coronavirus 19 (COVID-19), virus respiratoire signalé pour la première fois en Chine et qui touche à présent d'importants centres économiques à l'extérieur du pays, a engendré une hausse de volatilité sur les marchés financiers au cours du premier trimestre de 2020. Les efforts déployés pour contenir le virus et les conséquences de celui-ci sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et sur les secteurs du transport aérien, du tourisme et des industries manufacturières auront probablement des effets délétères sur l'économie des pays touchés et celle de leurs partenaires commerciaux. Nous surveillons de près la situation ainsi que ses conséquences sur le Fonds.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et calculés et payés chaque mois.

Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais

d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

Services de placement

Certains courtiers inscrits qui distribuent les parts du Fonds sont des parties liées au Fonds et au gestionnaire. Le gestionnaire peut verser une commission de suivi aux courtiers, qui est négociée avec ces derniers et dont le montant varie selon les actifs que leurs clients ont investis dans le Fonds. Il peut également verser des commissions de suivi sur les titres achetés ou détenus au moyen d'un compte de courtage réduit.

Autres frais

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, des services de garde, et des opérations de courtage, de change ou sur instruments dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans des monnaies différentes.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (CEI) dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Carol S. Perry (présidente), Stephen J. Griggs, Simon Hitzig, Heather A. T. Hunter et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération se compose essentiellement d'une provision annuelle pour honoraires et de jetons de présence pour chaque participation à une réunion du CEI. Le président du CEI a droit à une rémunération supplémentaire. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;

- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée.

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds ne s'est pas appuyé sur les directives permanentes du CEI en ce qui concernait les opérations avec des parties liées.

Principales données financières

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que certains totaux paraissent faussés, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Principales données financières ».

Actif net par part du Fonds (\$)¹

Pour la période close le	Actif net à l'ouverture de la période	Augmentation (diminution) liée aux activités :					Distributions :				Actif net à la clôture de la période¹	
		Total des revenus	Total des charges	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	Augmentation (diminution) totale liée aux activités²	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital		Total des distributions³
Série A												
31 déc. 2019	11,25	0,35	(0,10)	0,00	0,37	0,62	(0,25)	-	-	-	(0,25)	11,67
31 déc. 2018	11,45	0,36	(0,10)	(0,04)	(0,17)	0,05	(0,26)	-	-	-	(0,26)	11,25
31 déc. 2017	11,51	0,36	(0,10)	0,03	(0,08)	0,21	(0,27)	-	-	-	(0,27)	11,45
31 déc. 2016	11,68	0,38	(0,10)	0,06	(0,23)	0,11	(0,28)	-	-	-	(0,28)	11,51
31 déc. 2015	11,67	0,39	(0,10)	0,08	(0,05)	0,32	(0,30)	-	-	-	(0,30)	11,68

FONDS SCOTIA INDICIEL OBLIGATAIRE CANADIEN

Pour la période close le	Actif net à l'ouverture de la période	Augmentation (diminution) liée aux activités :					Distributions :					Actif net à la clôture de la période ¹
		Total des revenus	Total des charges	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	Augmentation (diminution) totale liée aux activités ²	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital	Total des distributions ³	
Série D												
31 déc. 2019	9,31	0,30	(0,06)	0,00	0,31	0,55	(0,23)	-	-	-	(0,23)	9,66
31 déc. 2018	9,47	0,30	(0,06)	(0,03)	(0,10)	0,11	(0,24)	-	-	-	(0,24)	9,31
31 déc. 2017	9,54	0,30	(0,06)	0,03	(0,44)	(0,17)	(0,25)	-	-	-	(0,25)	9,47
31 déc. 2016	9,68	0,25	(0,05)	0,04	(0,33)	(0,09)	(0,25)	-	-	-	(0,25)	9,54
31 déc. 2015*	10,00	0,61	(0,05)	0,13	(0,43)	0,26	(0,22)	-	-	-	(0,22)	9,68

* La série D a été lancée le 27 mars.

Série F

31 déc. 2019	11,24	0,35	(0,05)	0,01	0,38	0,69	(0,30)	-	-	-	(0,30)	11,66
31 déc. 2018	11,44	0,36	(0,05)	(0,04)	(0,01)	0,26	(0,31)	-	-	-	(0,31)	11,24
31 déc. 2017	11,51	0,36	(0,05)	0,03	0,05	0,39	(0,31)	-	-	-	(0,31)	11,44
31 déc. 2016	11,68	0,37	(0,06)	0,06	(0,54)	(0,17)	(0,33)	-	-	-	(0,33)	11,51
31 déc. 2015	11,72	0,00	(0,05)	0,00	0,59	0,54	(0,32)	-	-	-	(0,32)	11,68

¹ Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées dans la note 2 des états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

² L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

Ratios et données supplémentaires

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de dollars) ¹	Nombre de parts en circulation ¹	Ratio des frais de gestion (RFG) (%) ²	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) ²	Ratio des frais d'opérations (%) ³	Taux de rotation du portefeuille (%) ⁴	Valeur liquidative par part (\$) ¹
Série A							
31 déc. 2019	278 957	23 906 180	0,85	0,85	-	20,79	11,67
31 déc. 2018	223 926	19 905 602	0,86	0,86	-	23,41	11,25
31 déc. 2017	261 145	22 808 795	0,85	0,85	-	24,14	11,45
31 déc. 2016	296 560	25 756 987	0,85	0,85	-	27,59	11,51
31 déc. 2015	310 957	26 613 842	0,85	0,85	-	25,02	11,68
Série D							
31 déc. 2019	1 071	110 870	0,61	0,61	-	20,79	9,66
31 déc. 2018	922	99 056	0,63	0,63	-	23,41	9,31
31 déc. 2017	536	56 626	0,62	0,62	-	24,14	9,47
31 déc. 2016	45	4 720	0,63	0,63	-	27,59	9,54
31 déc. 2015	33	3 370	0,63	0,63	-	25,02	9,68
Série F							
31 déc. 2019	2 339	200 583	0,46	0,46	-	20,79	11,66
31 déc. 2018	2 212	196 785	0,46	0,46	-	23,41	11,24
31 déc. 2017	387	33 861	0,46	0,46	-	24,14	11,44
31 déc. 2016	810	70 386	0,46	0,46	-	27,59	11,51
31 déc. 2015	11	964	0,44	0,44	-	25,02	11,68

¹ Données à la date de clôture des périodes indiquées.

² Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.

³ Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille, des coûts d'emprunt à court terme et des intérêts sur la dette du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

⁴ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les éléments suivants : la gestion du Fonds, les analyses des placements, les recommandations et les décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds et la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autret (%)
Série A	0,70	51,8	48,2
Série D	0,50	19,9	80,1
Série F	0,35	–	100,0

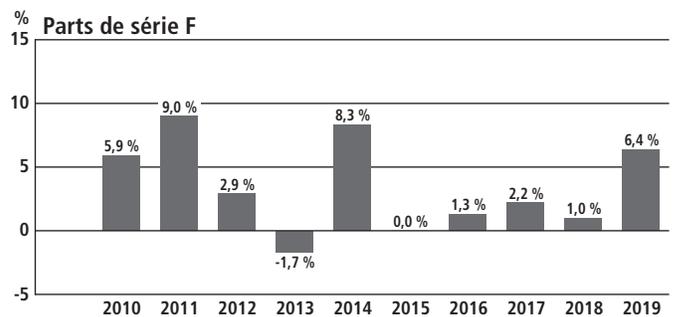
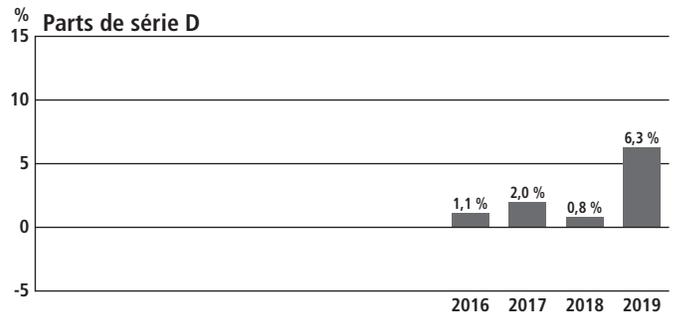
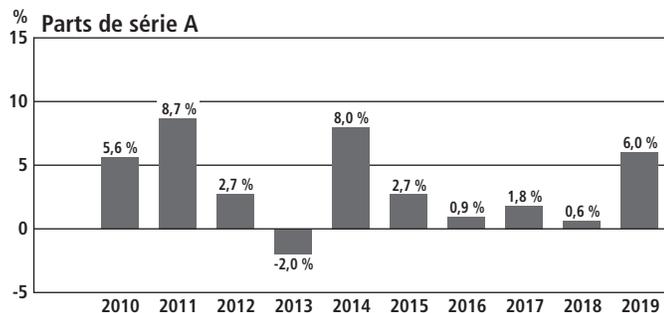
† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

Rendement passé

Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série. Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque exercice, d'un placement effectué le premier jour de l'exercice pour cette série.



Rendements annuels composés

Le tableau des rendements annuels composés compare le rendement de chacune des séries du Fonds avec celui d'un ou de plusieurs indices de référence. Un indice de référence consiste soit en un indice unique, soit en un groupe d'indices. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement à ceux des indices de référence qui sont ceux d'indices ne comportant ni frais ni charges.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans	Depuis l'établissement
Série A	% 6,0	2,8	2,4	3,4	–
Indice des obligations universelles FTSE Canada	% 6,9	3,6	3,2	4,3	–
Série D	% 6,3	3,0	–	–	1,9
Indice des obligations universelles FTSE Canada	% 6,9	3,6	–	–	2,5
Série F	% 6,4	3,2	–	–	2,8
Indice des obligations universelles FTSE Canada	% 6,9	3,6	–	–	3,2

Description des indices

Indice des obligations universelles FTSE Canada – Cet indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière est composé d'obligations de sociétés et d'État à taux fixe de catégorie investissement, émises au Canada, libellées en dollars canadiens et dont la durée jusqu'à l'échéance est d'au moins un an.

Une analyse du rendement du Fonds par rapport à celui de son ou de ses indices de référence est présentée à la rubrique « Résultats » du présent rapport.

Aperçu du portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Il est possible d'obtenir les mises à jour trimestrielles, sans frais, en appelant au 1 800 387-5004, ou en visitant le site Web www.fondsscotia.com, 60 jours après la fin du trimestre, ou 90 jours après le 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile.

Par catégorie d'actifs	% de la valeur liquidative ¹
Obligations provinciales	33,3
Obligations fédérales	32,7
Obligations de sociétés	31,7
Obligations municipales	1,7
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,0

25 principaux titres

Émetteur	% de la valeur liquidative ¹
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} sept. 2024	1,2
Obligations du gouvernement du Canada, 1,00 %, 1 ^{er} sept. 2022	1,1
Gouvernement du Canada, 4,00 %, 1 ^{er} juin 2041	1,0
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,40 %, 15 déc. 2022	1,0
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} déc. 2045	1,0
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,90 %, 15 juin 2024	1,0
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 1 ^{er} mars 2023	1,0
Gouvernement du Canada, 0,75 %, 1 ^{er} mars 2021	0,9
Gouvernement du Canada, 5,00 %, 1 ^{er} juin 2037	0,9
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2025	0,9
Gouvernement du Canada, 5,75 %, 1 ^{er} juin 2033	0,9
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} juin 2029	0,9
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} déc. 2048	0,9
Province d'Ontario, 2,90 %, 2 déc. 2046	0,8
Province d'Ontario, 2,60 %, 2 juin 2025	0,8
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 1 ^{er} juin 2024	0,8
Province d'Ontario, 2,90 %, 2 juin 2049	0,8
Obligations du gouvernement du Canada, 1,00 %, 1 ^{er} juin 2027	0,8
Province d'Ontario, 3,45 %, 2 juin 2045	0,8
Province de Québec, 3,50 %, 1 ^{er} déc. 2048	0,8
Obligations du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} mars 2022	0,8
Province d'Ontario, 2,85 %, 2 juin 2023	0,7
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 1 ^{er} juin 2028	0,7
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2023	0,7
Province d'Ontario, 3,50 %, 2 juin 2024	0,7

¹ Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.

